

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles tenue le mardi 13 juin 2017 à 18 h, à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Paule Fortier, Karine Lefrançois, Marie-Hélène St-Georges, MM. Denis Chabot et Antonio Ciarciaglino, tous commissaires, ainsi que Mme Manon Fleury, commissaire-parent, formant quorum.

MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Jonathan Desjardins Mallette, secr. gén. et dir. serv. aff. corp. et comm., Mme Nathalie Joannette, dir. gén. adj., MM. Sylvain Bruneau, dir. gén. adj., Jean-François Lebeau, dir. gén. adj., Dominique Robert, dir. gén. adj., Mme Line Desgroseilliers, dir. serv. tech. inf., M. Denis Riopel, dir. serv. ress. mat., Mme Anik Gagnon, dir. adj. serv. aff. corp. et comm., ainsi que Mme Sylvie Legault et M. Christian Slachetka, tous deux commissaires-parents.

Mme Sandra East a prévenu de son absence.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Paule Fortier, présidente.

Il est 18 h.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n° CE-170613-2992

Il est proposé par Mme Marie-Hélène St-Georges

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance du 16 mai 2017.

Adopté

ORDRE DU JOUR

Résolution n° CE-170613-2993

Il est proposé par Mme Karine Lefrançois

D'ADOPTER tel quel le projet d'ordre du jour, lequel comprend les sujets suivants :

4. Probation de gestionnaires;
5. Nomination de gestionnaires – Adoption; (*huis clos*)
6. Nomination de gestionnaires durant la période estivale – Adoption;
7. Ajustement du mandat de participation au regroupement d'achats du Centre collégial des services regroupés (CCSR) pour l'appel d'offres SAR160-2015 - Équipements de réseautique – Adoption;

8. Adjudication de contrats durant la période estivale – Adoption;
9. Travaux dans nos établissements :
 - 9.1. Rapport du directeur général - Adjudication de contrat - Aménagement de la cour à l'école des Érables (rés. n° CE-170516-2980) – Information;
 - 9.2. Aménagement des aires de jeux à l'école Horizon-du-Lac - Adjudication de contrat – Adoption;
10. Nomination de firmes professionnelles pour le projet d'agrandissement de l'école des Grands-Vents – Adoption;
11. Adjudication des contrats des services alimentaires (2017-2020) – Adoption;
12. Bail concernant le Centre de formation professionnelle, l'Émergence – Adoption;
13. Bail concernant le Nouveau centre de formation professionnelle CSSMI – CSSWL – Adoption;
14. Protocole d'entente entre la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles et la Ville de Saint-Eustache relatif à la construction d'un nouvel immeuble sur le terrain de l'école Curé-Paquin – Adoption;
15. Protocole d'entente entre la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles et la Ville de Mirabel relatif à la construction, à l'aménagement et à l'utilisation de terrains de tennis sur le terrain de l'école Girouard – Adoption;
17. Varia;

DE PERMETTRE à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

PROBATION DE GESTIONNAIRES

La Direction générale fait rapport sur la probation de quatre (4) gestionnaires. Elle indique que Mmes Véronique Cyr, directrice adjointe à l'école secondaire des Patriotes, Pascale Danis, directrice à l'école de l'Aquarelle, Lysanne Gagnon, directrice à l'école Arthur-Vaillancourt et Isabelle Sirois, directrice à l'école Notre-Dame-de-l'Assomption, ont accompli cette étape avec succès.

HUIS CLOS

NOMINATION DE GESTIONNAIRES

Résolution n° CE-170613-2994

Il est proposé par Mme Karine Lefrançois

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 18 h 5.

Mme Sylvie Legault occupe son siège à 18 h 5.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n° CE-170613-2995

Il est proposé par Mme Josée Bastien

DE SIÉGER en séance publique.

Adopté

Il est 18 h 10.

NOMINATION À TITRE DE DIRECTION D'ÉCOLE

Résolution n° CE-170613-2996

ATTENDU les dispositions de la Politique locale de gestion des cadres d'école (RH-04);

ATTENDU l'invitation adressée à l'interne et à l'externe pour pourvoir des postes de direction d'école à la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

ATTENDU la recommandation unanime des comités de sélection;

Il est proposé par M. Antonio Ciarciaglino

DE NOMMER madame Brigitte Lemieux à une fonction de direction d'école primaire et de la soumettre à une période de probation maximale de deux ans.

Adopté

NOMINATION À TITRE DE DIRECTION D'ÉCOLE

Résolution n° CE-170613-2997

ATTENDU les dispositions de la Politique locale de gestion des cadres d'école (RH-04);

ATTENDU l'invitation adressée à l'interne et à l'externe pour pourvoir des postes de direction d'école à la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

ATTENDU la recommandation unanime des comités de sélection;

Il est proposé par M. Denis Chabot

DE NOMMER monsieur Christian Dufresne à une fonction de direction d'école primaire et de le soumettre à une période de probation maximale de deux ans.

Adopté

NOMINATION À TITRE DE DIRECTION D'ÉCOLE

Résolution n° CE-170613-2998

ATTENDU les dispositions de la Politique locale de gestion des cadres d'école (RH-04);

ATTENDU l'invitation adressée à l'interne et à l'externe pour pourvoir des postes de direction d'école à la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

ATTENDU la recommandation unanime des comités de sélection;

Il est proposé par M. Antonio Ciarciaglino

DE NOMMER madame Janie Dugal à une fonction de direction d'école primaire et de la soumettre à une période de probation maximale de deux ans.

Adopté

NOMINATION À TITRE DE DIRECTION D'ÉCOLE

Résolution n° CE-170613-2999

ATTENDU les dispositions de la Politique locale de gestion des cadres d'école (RH-04);

ATTENDU l'invitation adressée à l'interne et à l'externe pour pourvoir des postes de direction d'école à la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

ATTENDU la recommandation unanime des comités de sélection;

Il est proposé par M. Denis Chabot

DE NOMMER madame Patricia Sénéchal à une fonction de direction d'école primaire et de la soumettre à une période de probation maximale de deux ans.

Adopté

AJUSTEMENT DU MANDAT DE PARTICIPATION AU REGROUPEMENT D'ACHATS DU CENTRE COLLÉGIAL DES SERVICES REGROUPÉS (CCSR) POUR L'APPEL D'OFFRES SAR160-2015 – ÉQUIPEMENTS DE RÉSEAUTIQUE

Résolution n° CE-170613-3000

ATTENDU que la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) a mandaté le Centre collégial des services regroupés (CCSR) pour l'acquisition d'équipements de réseautique en 2015;

ATTENDU que le CCSR a décidé de prolonger le contrat jusqu'à l'automne 2017;

ATTENDU que les besoins de la CSSMI sont évalués entre 100 000 \$ et 249 999 \$ pour la durée de cette prolongation;

ATTENDU que la démarche réalisée initialement par le CCSR est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, à la *Politique d'approvisionnement de biens et de services* (RM-01) concernant les achats ou les recommandations d'achats par d'autres organismes pour la CSSMI;

ATTENDU que la CSSMI souhaite ajuster son mandat afin de se conformer au *Règlement sur la délégation de pouvoirs* (SIP-08) de l'organisme et à la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

D'AUTORISER l'ajustement à la hausse du mandat original (Lot 1) de l'appel d'offres du CCSR SAR160-2015 – Équipements de réseautique, jusqu'à concurrence de 249 999 \$;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer tous les documents afférents et à procéder aux représentations requises, le cas échéant, afin de donner effet aux présentes;

D'AUTORISER la directrice du Service des technologies de l'information à émettre les bons de commande nécessaires selon les besoins, conformément aux résultats de l'entente avec le CCSR et suivant les disponibilités budgétaires à cet effet.

Adopté

NOMINATION DE GESTIONNAIRES DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE

Résolution n° CE-170613-3001

ATTENDU que des postes de gestionnaire n'ont pas été comblés à ce jour dans les établissements et les services;

ATTENDU la nécessité que ces postes soient comblés le plus rapidement possible;

Il est proposé par Mme Marie-Hélène St-Georges

D'AUTORISER le directeur général, à la suite d'une recommandation unanime d'un comité de sélection et après présentation du dossier à la présidente du comité exécutif, à combler les postes vacants de direction, direction adjointe et coordonnateur d'établissement et de service, et à présenter ces nominations à une séance subséquente du comité exécutif afin d'être entérinées.

Adopté

ADJUDICATION DE CONTRATS DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE

Résolution n° CE-170613-3002

ATTENDU la période estivale;

ATTENDU la nécessité d'adjuger des contrats et commandes durant cette période;

ATTENDU les responsabilités et délégations de pouvoirs exercées par le comité exécutif;

ATTENDU la délégation de pouvoirs faite au comité exécutif pour l'octroi des contrats d'une valeur située entre 100 000 \$ et 250 000 \$;

ATTENDU la responsabilité du comité exécutif d'approuver les contrats de concession alimentaire ou de service de traiteur conformément à la Politique pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif (RM-10);

Il est proposé par Mme Josée Bastien

D'AUTORISER le directeur général à émettre les commandes et contrats nécessaires, conformément aux dispositions des politiques en vigueur, suivant les disponibilités budgétaires et de faire rapport de ces adjudications à une séance subséquente du comité exécutif.

Adopté

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL – ADJUDICATION DE CONTRAT – AMÉNAGEMENT DE LA COUR À L'ÉCOLE DES ÉRABLES (RSL. N° CE-170516-2980) – INFORMATION

À la demande du directeur général, M. Jean-François Lachance, le directeur du Service des ressources matérielles, M. Denis Riopel, informe les membres du comité exécutif que le contrat pour la réalisation des travaux d'aménagement de la cour à l'école des Érables a été adjugé à l'entrepreneur général Le Groupe Nepveu inc. pour la somme de 162 930,17 \$, toutes taxes exclues, à titre de plus bas soumissionnaire conforme, conformément à la résolution n° CE-170516-2980.

**AMÉNAGEMENT DES AIRES DE JEUX À L'ÉCOLE HORIZON-DU-LAC –
ADJUDICATION DE CONTRAT**
Résolution n° CE-170613-3003

ATTENDU l'autorisation du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre de la mesure « Embellissement des cours d'école » (50530), dans sa lettre du 4 juillet 2014, d'effectuer des travaux d'aménagement des aires de jeux à l'école Horizon-du-Lac;

ATTENDU l'appel d'offres public # PRMI-103-0515 pour le choix de l'entrepreneur général concernant les travaux d'aménagement des aires de jeux à l'école Horizon-du-Lac;

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres public;

ATTENDU qu'un seul entrepreneur a présenté une soumission conforme;

ATTENDU le besoin de réaliser le projet cette année;

ATTENDU le prix soumis conforme avec l'estimé budgétaire du professionnel;

ATTENDU le prix négocié avec cet entrepreneur conformément à l'article 18 al. 2 du *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics*;

ATTENDU la recommandation de BMA architecte de paysage;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

D'ADJUGER le contrat d'exécution des travaux d'aménagement des aires de jeux à l'école Horizon-du-Lac, à l'entrepreneur général Atmosphère inc. pour la somme de 138 996,69 \$, toutes taxes exclues, à titre de plus bas soumissionnaire conforme, sous réserve de la conformité légale et réglementaire dudit soumissionnaire;

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer un bon de commande initiant le processus;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes.

Adopté

**NOMINATION DE FIRMES PROFESSIONNELLES POUR LE PROJET
D'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE DES GRANDS-VENTS**
Résolution n° CE-170613-3004

ATTENDU la résolution n° CC-160517-4475 demandant l'autorisation au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'agrandir l'école des Grands-Vents;

ATTENDU l'absence de séance du comité exécutif en juillet;

ATTENDU la nécessité de nommer les professionnels le plus tôt possible pour respecter l'échéancier restreint, ayant pour objectif une rentrée scolaire en septembre 2018;

ATTENDU que la Commission scolaire doit retenir les services de firmes professionnelles en architecture et en ingénierie pour la préparation des plans et devis;

ATTENDU la Politique d'approvisionnement de biens et de services (RM-01) et le *Règlement sur la délégation de pouvoirs* (SIP-08) de la Commission scolaire;

ATTENDU que les coûts estimés des honoraires pour les services de firmes professionnelles en architecture et en ingénierie seront inférieurs à 100 000 \$;

ATTENDU que cette école a été réalisée en 2012 et qu'il serait plus efficace et plus avantageux pour la CSSMI de confier le mandat d'agrandissement de l'école des Grands-Vents aux mêmes professionnels que ceux ayant exécuté les plans et devis initiaux de cette école;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Marie-Hélène St-Georges

DE RETENIR les firmes professionnelles suivantes pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux d'agrandissement de l'école des Grands-Vents :

En architecture : Consortium Grenon Viau Bastien Architectes

En ingénierie (mécanique et électrique) : Beaudoin Hurens inc.

En ingénierie (structure et civil) : Beaudoin Hurens inc.

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer ledit contrat ou à signer tout document devant donner effet aux présentes;

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer les bons de commande initiant le processus.

Adopté

ADJUDICATION DES CONTRATS DES SERVICES ALIMENTAIRES (2017-2020)

Résolution n° CE-170613-3005

ATTENDU que l'ensemble des contrats des services alimentaires des établissements primaires et secondaires vient à échéance le 30 juin 2017;

ATTENDU les attentes de la Commission scolaire en regard de la qualité des services et des produits, conformément aux exigences de la Politique pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif (RM-10);

ATTENDU les prix maximums des repas et produits complémentaires fixés annuellement par la Commission scolaire;

ATTENDU le résultat de l'évaluation du degré de satisfaction de l'ensemble des directions d'établissements à l'égard de la qualité des services et des produits dispensés par les divers concessionnaires actuels;

ATTENDU l'intérêt manifesté par certaines directions d'établissements de maintenir les concessionnaires actuels;

ATTENDU la nécessité de changer de concessionnaire ou de traiteurs dans certains établissements, à la suite des validations faites auprès des directions d'établissements ou des concessionnaires;

ATTENDU les démarches menées et les recommandations des directions d'établissements;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

D'ADJUGER les contrats de service de cantine des établissements suivants, pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2020 comme suit :

Écoles secondaires (mets cuisinés sur place)	<u>Concessionnaires</u>
Polyvalente Sainte-Thérèse	Laliberté & Associés inc.
secondaire Jean-Jacques-Rousseau	Jardin Culinaire
secondaire Hubert-Maisonneuve	Gestion Richard Ouimet enr.
secondaire des Patriotes	Gestion Richard Ouimet enr.
secondaire Henri-Dunant	Gestion Richard Ouimet enr.
secondaire Lucille-Teasdale	Gestion Richard Ouimet enr.
secondaire d'Oka	9348-4772 Québec inc.
Polyvalente Deux-Montagnes	Aramark Québec inc.
secondaire Rive-Nord	Aramark Québec inc.
secondaire Liberté-Jeunesse	Cafète Chantalou
secondaire du Harfang	Line Gagnon Traiteur

Écoles primaires (mets cuisinés sur place)	<u>Concessionnaires</u>
Alpha	Jardin Culinaire
de Fontainebleau	Jardin Culinaire
de la Seigneurie	Jardin Culinaire
des Semailles	Jardin Culinaire
du Ruisseau	Jardin Culinaire
Gaston-Pilon	Jardin Culinaire
Notre-Dame-de-l'Assomption	Jardin Culinaire
des Blés-Dorés	Jardin Culinaire
Val-des-Ormes	Jardin Culinaire
Sauvé	Les Amis de la Boîte à Lunch Inc.
Clair Matin	Les Amis de la Boîte à Lunch Inc.
des Ramilles	Martine Petit
Terre-Soleil	Martine Petit
Le Carrefour	Cafétéria Rayon de Soleil Enr.
Marie-Soleil-Tougas	Cafétéria Rayon de Soleil Enr.
de l'Aquarelle	Line Gagnon Traiteur
des Lucioles	Traiteur et Cuisine Les Belles-Sœurs S.E.N.C.
Notre-Dame	Traiteur et Cuisine Les Belles-Sœurs S.E.N.C.
Nouvelle école de Saint-Eustache	Traiteur et Cuisine Les Belles-Sœurs S.E.N.C.
des Perséides	Les Délices à Edith
des Primevères	Les Délices à Edith
Arc-en-ciel	Les Délices à Edith
du Grand-Pommier	Les Délices à Edith
Prés fleuris	Suzanne Boily
au Cœur-du-Boisé	Suzanne Boily
de la Clé-des-Champs	Louise Rioux
des Pins	Les Plats De Marie
du Mai	Labri-Co-Cuisine
Emmanuel-Chénard	Diane Lamarche
Gabrielle-Roy	La Marmite à saveurs
Horizon-Soleil	La Marmite à saveurs
de la Renaissance	La Marmite à saveurs
de l'Espace-Couleurs	La Marmite à saveurs
de l'Envolée	La Marmite à saveurs
des Grands-Chemins	Cuisine Nancy Brochu
de la Clairière	Cuisine Nancy Brochu

Plateau Saint-Louis	Julie Beaulieu
Chante-Bois	Julie Beaulieu
Rose-des-Vents	Guylaine Trottier
Sainte-Scholastique	Chantal Dupras
Saint-Pierre	Lise Fortin
des Grands-Vents	Nathalie Lanoville
Terre des jeunes	Nathalie Lanoville
des Mésanges	La Boîte à Lunch
Horizon-du-Lac	Cafète Chantalou

Écoles primaires (mets non cuisinés sur place)	Traiteurs
Cœur à cœur, l'Alternative	La Marmite à saveurs
Jeunes du monde	Midibouffe enr.
Le Rucher (pavillon Félix-Leclerc)	Midibouffe enr.
Le Rucher	Midibouffe enr.
Arthur-Vaillancourt	Resto-Pop Thérèse-de-Blainville
Le Tandem (pavillon Lionel-Bertrand)	Resto-Pop Thérèse-de-Blainville
du Trait-d'Union (pavillon Adolphe-Chapleau)	Resto Pop Thérèse-de-Blainville
Le Tournesol	Cafétéria Rayon de Soleil Enr.
Village-des-Jeunes	Cafète Chantalou

Centres de formation professionnelle (mets cuisinés sur place)	Concessionnaires
Centre de formation agricole de Mirabel	Traiteur service Élise Lavoie
Centre de formation des Nouvelles-Technologies	Café Bistro Découvertes

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes.

Adopté

BAIL CONCERNANT LE CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE, L'ÉMERGENCE
 Résolution n° CE-170613-3006

ATTENDU les besoins en espace du Centre de formation professionnelle, l'Émergence pour offrir des services à ses élèves;

ATTENDU que le bail actuel pour le local situé au 2801, boulevard des Promenades à Sainte-Marthe-sur-le-Lac vient à échéance le 31 août 2017;

ATTENDU la résolution n° CE-1617-5 du conseil d'établissement du Centre de formation professionnelle, l'Émergence;

ATTENDU la délégation de pouvoir faite au comité exécutif pour autoriser la signature de baux d'un an et plus, tel que prévu au *Règlement sur la délégation de pouvoirs* (SIP-08) de la CSSMI;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Marie-Hélène St-Georges

DE CONCLURE un bail avec Promenade Deux-Montagnes Inc., comportant les éléments essentiels suivants :

- une durée de cinq (5) ans;
- une superficie approximative de 27 445 pieds carrés;
- un coût de 12 \$ le pied carré, plus les taxes applicables, augmenté annuellement de l'indice des prix à la consommation publié par Statistique Canada pour la région de Montréal pour la période de douze mois précédant la date d'augmentation;
- une option de renouvellement pour une durée additionnelle de cinq (5) ans.

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes;

DE VERSER ledit bail au répertoire des présentes sous la cote 291.

Adopté

BAIL CONCERNANT LE NOUVEAU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CSSMI – CSSWL

Résolution n° CE-170613-3007

ATTENDU que la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles loue un local situé au 218, rue Poirier à Saint-Eustache pour offrir le programme d'enseignement professionnel « DEP 5319 – Charpenterie-Meniserie »;

ATTENDU que le bail actuel vient à échéance le 30 novembre 2017;

ATTENDU le besoin d'espace pour l'année scolaire 2017-2018;

ATTENDU la délégation de pouvoir faite au comité exécutif pour autoriser la signature de baux d'un an et plus, tel que prévu au *Règlement sur la délégation de pouvoirs* (SIP-08) de la CSSMI;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Karine Lefrançois

DE CONCLURE un bail avec Condos industriels St-Eustache Inc., comportant les éléments essentiels suivants :

- une durée d'un (1) an à compter du 1^{er} décembre 2017;
- une superficie approximative de 9 000 pieds carrés;
- un coût de 12,96 \$ le pied carré, plus les taxes applicables.

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes;

DE VERSER ledit bail au répertoire des présentes sous la cote 292.

Adopté

PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES ET LA VILLE DE SAINT-EUSTACHE RELATIF À LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEL IMMEUBLE SUR LE TERRAIN DE L'ÉCOLE CURÉ-PAQUIN

Résolution n° CE-170613-3008

ATTENDU l'historique de partenariat entre la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles et la Ville de Saint-Eustache;

ATTENDU le désir de la Commission scolaire de maintenir cette relation avec la Ville de Saint-Eustache;

ATTENDU la construction d'un nouvel immeuble sur le terrain de l'actuelle école Curé-Paquin;

ATTENDU la démolition de l'ancien immeuble de l'école Curé-Paquin à la suite de la construction du nouvel immeuble;

ATTENDU les conséquences de cette construction sur les terrains de la Commission scolaire et de la Ville de Saint-Eustache;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir la construction de la nouvelle école Curé-Paquin;

ATTENDU la volonté de la Ville de Saint-Eustache d'aménager un terrain de soccer sur le terrain de l'école Village-des-Jeunes;

ATTENDU les résolutions favorables des conseils d'établissement des écoles Curé-Paquin et Village-des-Jeunes;

ATTENDU le pouvoir du comité exécutif de conclure les protocoles d'entente avec les villes de son territoire, tel que prévu au *Règlement sur la délégation de pouvoirs* (SIP-08) de la Commission scolaire;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

D'APPROUVER le protocole d'entente entre la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles et la Ville de Saint-Eustache relatif à la construction d'un nouvel immeuble sur le terrain de l'école Curé-Paquin et à l'aménagement d'un terrain de soccer sur le terrain de l'école Village-des-Jeunes;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer ledit protocole d'entente;

DE VERSER ledit protocole d'entente au répertoire des présentes sous la cote 293.

Adopté

PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES ET LA VILLE DE MIRABEL RELATIF À LA CONSTRUCTION, L'AMÉNAGEMENT ET L'UTILISATION DE TERRAINS DE TENNIS SUR LE TERRAIN DE L'ÉCOLE GIROUARD

Résolution n° CE-170613-3009

ATTENDU l'historique de partenariat entre la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles et la Ville de Mirabel;

ATTENDU le désir de la Commission scolaire de maintenir cette relation avec la Ville de Mirabel relativement à l'utilisation des locaux et des aménagements sportifs ou récréatifs ainsi qu'à l'échange de services entre ces deux organismes;

ATTENDU la volonté de la Ville de Mirabel de construire et d'aménager deux terrains de tennis sur le terrain de l'école Girouard;

ATTENDU qu'il y a lieu de régir la construction, l'aménagement et l'utilisation des terrains de tennis sur le terrain de l'école Girouard;

ATTENDU la résolution favorable du conseil d'établissement de l'école Girouard;

ATTENDU le pouvoir du comité exécutif de conclure les protocoles d'entente avec les villes de son territoire, tel que prévu au *Règlement sur la délégation de pouvoirs* (SIP-08) de la Commission scolaire;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

D'APPROUVER le protocole d'entente entre la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles et la Ville de Mirabel relatif à la construction, à l'aménagement et à l'utilisation de terrains de tennis sur le terrain de l'école Girouard;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer ledit protocole d'entente;

DE VERSER ledit protocole d'entente au répertoire des présentes sous la cote 294.

Adopté

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° CE-170613-3010

Il est proposé par M. Antonio Ciarciaglino

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 18 h 50.

Paule Fortier, présidente

France Pedneault, secrétaire générale